

67 - Projet de réaménagement et de création de 5 places sur l'aire d'accueil des gens du voyage à la Malcombe

M. l'Adjoint BODIN, Rapporteur :

I - Objet du projet

Il s'agit d'entreprendre un réaménagement de l'aire d'accueil principale afin de répondre aux besoins des usagers sédentaires, présents majoritairement sur le site.

Le Grand Besançon étant dans l'incapacité d'atteindre les objectifs du schéma en matière de terrains familiaux, cette idée de «résidentialisation» a un intérêt certain, le but étant d'aérer les espaces de stationnement qui forment pour l'instant une zone dense sur la seconde partie de l'aire d'accueil.

Une réappropriation des espaces vides à l'entrée avec la possibilité d'un nouveau bloc sanitaire apporterait le confort recherché et limiterait les actes de vandalisme, les activités de brûlage et les dépôts sauvages.

Ainsi, le réaménagement de l'aire comportera à la fois la création de nouvelles places et la réhabilitation d'équipements pour améliorer la qualité de vie des usagers.

Cette démarche, en partie en faveur de la sédentarisation des usagers de l'aire, devra permettre, lors de la révision du schéma départemental, une réévaluation des besoins en terrains familiaux sur le territoire et en places d'accueil sur l'Agglomération.

II - Organisation et budget

Pour la réalisation de cette opération, le Grand Besançon doit entamer une analyse technique du projet et une évaluation de la charge financière de l'opération. Les délais de réalisation, le coût prévisionnel et le plan de financement prévisionnel de l'opération seront présentés ultérieurement.

Néanmoins, pour être en conformité avec la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, qui nécessite l'avis préalable du Conseil Municipal pour la révision du schéma départemental et respecter les délais impartis par les services de l'Etat, il y a lieu d'adopter d'ores et déjà une position de principe.

Compte tenu de la restructuration qui sera opérée par l'intercommunalité, le Conseil Départemental sera sollicité pour l'attribution d'une subvention.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- prendre acte de la modification à inscrire dans le schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage,

- se prononcer sur le projet de l'opération de réaménagement de l'aire de la Malcombe et la création de 5 places supplémentaires.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 1^{er} juillet 2016.